



L'éthique dans le cadre d'un projet

La dimension éthique de la recherche est une préoccupation pour tous les projets financés au titre du programme Horizon 2020. Les participants doivent évaluer ces considérations dès la préparation du projet. Il s'agit de répondre aux exigences réglementaires, mais surtout d'améliorer la qualité de la recherche menée.

Pourquoi prendre en compte les aspects éthiques ?

L'examen éthique – Ethics Appraisal Procedure – permet d'évaluer et de répondre aux implications éthiques des activités proposées, dans le cadre d'un projet Horizon 2020. De plus, les participants sont tenus à la législation nationale, les réglementations et les règles d'éthique en vigueur dans les pays où l'action est réalisée. Le cas échéant, ils sollicitent l'approbation du comité d'éthique national ou local compétent, avant le lancement de l'action.

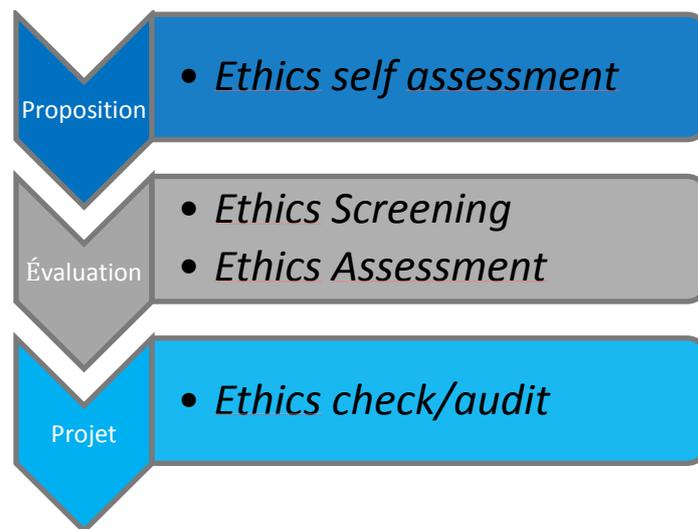
Les considérations éthiques évaluées à cette occasion sont doubles :

- la dimension éthique de la recherche menée (par exemple : la conformité avec les droits de l'homme, la protection animale, le traitement des données personnelle, la protection de l'environnement) ;
- les aspects liés à l'intégrité de la recherche menée (par exemple : la lutte contre la falsification et le plagiat, le respect des droits d'auteurs).

Comment répondre aux exigences d'Horizon 2020 en matière d'éthique ?

La bonne prise en compte des considérations éthiques fera l'objet d'évaluations et de contrôle durant tout le cycle de vie du projet : de sa conception à sa mise en œuvre.

L'examen éthique - Ethics Appraisal Procedure



Auto évaluation – Ethics self assessment

Qui ? Participants

Quand ? Montage du projet

Quoi ? Pour tous les projets Horizon 2020, dès la préparation d'une proposition, il est demandé aux participants :

- d'analyser eux-mêmes les implications éthiques des activités proposées en complétant le tableau transmis par la Commission européenne ;
- d'intégrer le tableau d'auto évaluation - [Ethics Issues Table](#), à la proposition.

Parallèlement à l'évaluation du projet, ou juste après, la Commission européenne (C.E.) vérifiera, avec l'aide d'experts indépendants, que les propositions soient en conformité avec les principes éthiques et la législation en la matière. Les propositions font ensuite l'objet d'une revue éthique, et en fonction du résultat de celle-ci, les projets peuvent faire l'objet de contrôles et d'audits sur la bonne prise en considération de ces enjeux éthiques.

Revue et évaluation éthique – Ethics screening/assessment

Qui ? Experts éthiques indépendants

Quand ? Évaluation/préparation de la convention de subvention

Quoi ? Premier niveau de contrôle l'Ethics Screening puis, lorsque cela est jugé nécessaire, l'évaluation approfondie de l'Ethics Assessment. Il s'agit d'une revue en détail des documents fournis. Si la proposition soulève des questions éthiques importantes, la C.E. peut contacter le consortium pour lui demander de fournir plus de documents.

À l'issue de cette revue, un rapport, l'Ethics report, est remis par les experts à la C.E. Ce rapport statue sur les possibles suites à donner :

- **Autorisation éthique – Ethics clearance**
- **Autorisation éthique sous conditions – Conditional ethics clearance**
- **Recommandation pour une évaluation plus approfondie**
- **Refus éthique**

Lorsque l'autorisation éthique est octroyée sous conditions (conditional ethics clearance), il peut être demandé au consortium de :

- faire des rapports réguliers sur l'éthique ;
- nommer un conseiller expert de l'éthique dans la gouvernance de son projet ;
- se soumettre à des contrôles et audits éthiques ;
- fournir de la documentation et des informations supplémentaires ;
- adapter sa méthodologie.

A savoir

Les participants sont tenus à la législation nationale, les réglementations et les règles d'éthique en vigueur dans les pays où l'action est réalisée. Le cas échéant, ils sollicitent l'approbation du comité d'éthique national ou local compétent, avant le lancement de l'action.

Contrôles et audits – Ethics checks and audits

Qui ? Experts éthiques indépendants

Quand ? Pendant toute la mise en œuvre du projet et jusqu'à 2 ans après la fin du projet

Quoi ? Contrôles et audits du respect des principes et procédures éthiques

- ➔ **Lors des deux étapes de l'examen éthique**, le panel d'experts identifie les projets qui feront l'objet de contrôles effectués au cours du projet. Cette procédure peut être également déclenchée à la demande des services de la C.E.
- ➔ **L'objectif des contrôles éthiques** est d'accompagner les participants dans la prise en compte des enjeux éthiques de leur recherche et, le cas échéant, de leur proposer des mesures préventives et/ou correctives. Ces contrôles sont diligentés sur la base des informations fournies par les participants. Ceux-ci peuvent être conviés pour en discuter, ou des visites de sites peuvent être organisées.
- ➔ **En cas d'infraction importante aux principes éthiques**, conformément aux dispositions prévues dans la convention de subvention, la C.E. peut diligenter un audit éthique.
- ➔ **Les contrôles et audits peuvent déboucher sur un avenant à la convention de subvention**, mais aussi, dans les cas les plus graves et sur décision de la C.E., déboucher sur des mesures allant d'une réduction de la subvention, à la résiliation de la convention.

Où trouver de l'aide ?

- [Le guide "How to complete your ethics self-assessment"](#)
- [Le manuel en ligne d'Horizon 2020](#) détaille les différentes étapes de l'examen éthique et recense les documents clés :
 - législation d'Horizon 2020,
 - documents généraux d'orientation
 - documents ciblés par domaine
- [L'Ethics Review Helpdesk](#) (sélectionner le sujet n°13 dans le formulaire)
- Le Code de conduite européen sur l'intégrité dans la recherche – The European Code of Conduct for Research Integrity – informe sur les standards internationaux en matière d'intégrité dans la recherche. Ce document de référence pour tous les chercheurs fait le point sur les bonnes et les mauvaises pratiques dans la science, en complément de tous les cadres nationaux applicable.

A savoir

Certains documents généraux d'orientation et documents ciblés par domaine faisant référence au 7e P.C.R.D.T., sont applicables pour Horizon 2020.

Aspects éthiques : la base légale

Les règles de participation

- [Les règles de participation – article 13.3](#)
« Une proposition qui va à l'encontre des principes éthiques [...] peut être à tout moment exclue des procédures d'évaluation, de sélection et d'attribution. »
- [Règles de participation – article 14.1](#)
« La C.E. procède systématiquement à un examen éthique des propositions soulevant des questions d'éthique. Cet examen a pour objet de vérifier le respect des principes éthiques et de la législation en la matière et, dans le cas de travaux de recherche menés hors de l'Union, de s'assurer que les mêmes travaux auraient été autorisés dans un État membre. »
- [Règles de participation – article 23.9](#)
« Les participants respectent la législation nationale, les réglementations et les règles d'éthique en vigueur dans les pays où l'action est réalisée. Le cas échéant, ils sollicitent l'approbation du comité d'éthique national ou local compétent avant le lancement de l'action. »

La convention de subvention

- [Convention de subvention – article 34](#)
 - Obligation de se conformer aux principes éthiques ;
 - Obligation de se conformer aux règles internationales, européennes et nationales ;
 - Les activités interdites dans tous les EM ne seront pas financées même dans un état tiers ;
 - Les activités doivent être conformes aux exigences éthiques de l'annexe 1 ;
 - Avant toute activité ayant des implications éthiques, nécessité de fournir l'autorisation appropriée (avec au moins un résumé en anglais) ;
 - La subvention peut être diminuée/terminée si les participants contreviennent aux règles en matière d'éthique ;
 - Des poursuites judiciaires sont possibles.
- Annotations de l'article 34 de la [convention de subvention annotée](#) :
Pour de plus amples informations sur les attentes de la Commission européenne sur la mise en œuvre de ses principes dans le cadre du projet.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05
www.horizon2020.gouv.fr